1. Informations juridiques

Les présentes Conditions Générales de Vente appartiennent à **Boelaert & Moens BV**, agissant sous le nom commercial **bmfabrics**, dont le siège social est établi **Hoogstraat 177, 9550 Herzele, Belgique**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise **BE 0408.247.561**, ci-après dénommée **« bmfabrics »**. bmfabrics développe, vend, produit et fournit des habillages de fenêtre, du textile d'intérieur et des produits connexes. Lorsque cela est expressément convenu, bmfabrics effectue également des travaux de pose et d'installation. Les activités de bmfabrics peuvent notamment comprendre la vente et la fourniture de tissus, rideaux, tissus d'ameublement, habillages de fenêtre finis, stores enrouleurs, stores bateaux, stores en bois, rideaux sur mesure, coussins, confection, rails, tringles, systèmes, motorisations, accessoires et autres produits connexes. L'étendue concrète de la vente, de la production, de la livraison, de la pose et des autres services est déterminée par le devis, la confirmation de commande, la documentation technique applicable et les autres documents contractuels.

2. Définitions

Client
La personne physique ou morale qui commande ou achète des produits ou services auprès de bmfabrics.

Client-Consommateur
La personne physique qui agit à des fins étrangères à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Client-Entreprise
La personne physique ou morale qui agit dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Revendeur
Le Client-Entreprise qui achète des produits de bmfabrics en vue de la revente, du conseil, d'un traitement ultérieur ou de la livraison à un Client final.

Magasin
L'entreprise qui propose ou revend des produits de bmfabrics à un Client final et applique éventuellement son propre devis, prix de vente, sa propre marge ou ses propres conditions contractuelles.

Styliste ou professionnel de l'intérieur
L'indépendant ou l'entreprise qui conseille un Client sur les tissus, l'habillage de fenêtre, les matériaux, les dimensions, les couleurs, la confection ou la pose. Un styliste ou professionnel de l'intérieur n'est pas un représentant de bmfabrics et ne peut engager bmfabrics, sauf confirmation expresse et écrite de bmfabrics en ce sens.

Produits
Tous les produits proposés, vendus ou livrés par bmfabrics, dont les tissus, rideaux, tissus d'ameublement, stores enrouleurs, stores bateaux, stores en bois, coussins, accessoires, rails, tringles, systèmes, motorisations, matériel de fixation et produits sur mesure.

Habillage de fenêtre
Tous les produits destinés à l'habillage, l'occultation, la protection contre la lumière, la régulation de la lumière ou la finition fonctionnelle de fenêtres ou d'autres ouvertures, dont les rideaux, stores enrouleurs, stores bateaux et stores.

Produits sur mesure
Les produits ou services qui sont fabriqués, confectionnés, adaptés, coupés, assemblés ou commandés selon des dimensions, choix, données techniques ou souhaits spécifiques du Client.

Découpe
Le tissu qui, à la demande du Client, est coupé d'un rouleau ou d'une plus grande quantité et ne peut donc plus être proposé comme quantité standard ou rouleau complet.

Services
Les prestations exécutées par bmfabrics, dont le conseil, le support technique, la confection, la prise de mesures lorsque cela est expressément convenu, la livraison, la pose, l'installation, la réparation et les autres prestations convenues.

Confirmation de commande
La confirmation écrite ou numérique que bmfabrics adresse au Client après réception d'une commande, mentionnant les produits, spécifications, prix, quantités et autres conditions convenus.

Portail : la plateforme numérique B2B de bmfabrics, accessible via https://woontotaal.bmfabrics.com/login, que les Clients-Entreprises peuvent utiliser pour établir des devis, passer et suivre des commandes, consulter les prix et vérifier les stocks.

Documentation Technique
Les fiches techniques, manuels, points d'attention, prescriptions d'entretien, tolérances, certificats, documents de garantie et autres informations liées aux produits que bmfabrics met à disposition.

Liste de prix
La liste communiquée par bmfabrics des produits, prix, suppléments, conditions commerciales et, le cas échéant, conditions de transport.

Lot
Une quantité de produits provenant d'un même lot de production, de teinture, de livraison ou de fabrication. Les produits de Lots différents peuvent différer entre eux.

Par écrit ou par voie numérique
Par écrit s'entend également : le courriel, la confirmation de commande numérique, un message via le portail, la confirmation électronique, WhatsApp ou tout autre moyen de communication durable permettant de prouver le contenu d'un accord.

Échantillons : les exemples physiques de tissus, matériaux, couleurs, motifs, finitions ou autres caractéristiques de produits mis à disposition pour l'évaluation d'une commande éventuelle.

Contrat
Le contrat entre bmfabrics et le Client, composé des présentes Conditions Générales de Vente, du devis, de la confirmation de commande, de la liste de prix applicable, de la documentation technique portée à la connaissance du Client pour la commande concernée, et des autres accords écrits ou numériques entre les parties.

3. Équilibre contractuel et interprétation

Contrat équitable et équilibre
Les présentes Conditions Générales de Vente ont été rédigées en vue d'établir un cadre contractuel clair et fonctionnel, dans le respect des droits et obligations de bmfabrics et du Client. Si une clause s'avère invalide, nulle ou inapplicable, les autres clauses restent pleinement applicables. La clause concernée est remplacée par une clause valable se rapprochant le plus possible de l'objectif initial et de l'équilibre économique.

Interprétation du contrat
Les présentes Conditions Générales de Vente, le devis, la confirmation de commande, la liste de prix applicable, les données techniques, les dimensions approuvées, les choix de matériaux et de couleurs effectués et les autres documents contractuels expressément communiqués au Client sont lus comme un ensemble cohérent. Les informations et spécifications techniques mentionnées sur le site web du Vendeur ont un caractère général et informatif. Elles aident le Client à faire son choix et à évaluer les différentes possibilités, mais ne fixent pas en elles-mêmes une exécution contractuelle concrète. Les données et spécifications techniques applicables à la commande concrète ressortent du devis et de la confirmation de commande. En cas de contradiction, le devis et la confirmation de commande prévalent sur les informations générales ou informatives du site web. Une modification des informations ou spécifications techniques sur le site web n'a aucune incidence sur une commande déjà acceptée, sauf accord exprès contraire des parties.

Collaboration loyale
Les parties exécutent le contrat de bonne foi et s'apportent mutuellement la collaboration raisonnablement nécessaire à la bonne exécution de la commande. Le Client fournit à temps les informations correctes et complètes nécessaires à la commande, la production, la confection, la livraison, la pose et la facturation.

4. Champ d'application et acceptation

Application
Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à tous les devis, commandes, confirmations de commande, ventes, livraisons, poses, installations, factures et autres prestations de bmfabrics.

Client-Entreprise
Le Client-Entreprise accepte les présentes Conditions Générales de Vente en signant le devis ou la confirmation de commande, en les approuvant numériquement, en passant une commande, en réceptionnant les produits ou en ne contestant pas l'exécution en temps utile et de manière concrète. En cas de relation commerciale régulière ou durable, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente peut également ressortir de leur application antérieure et répétée, lorsque le Client-Entreprise a pu en prendre connaissance et n'y a pas protesté en temps utile, de manière concrète et motivée.
Les conditions générales du Client-Entreprise ne s'appliquent que lorsqu'elles ont été communiquées intégralement à bmfabrics avant la conclusion du Contrat et acceptées ensuite expressément et par écrit par bmfabrics.

5. Processus de commande et confirmation de commande

5.1. Mode de commande

Les commandes peuvent être passées via le configurateur en ligne, via le Portail, par courriel, par téléphone ou verbalement. bmfabrics peut demander au Client-Entreprise de passer de préférence ses commandes via le Portail ou une autre application numérique lorsque cela favorise l'exhaustivité, l'exactitude ou le traitement efficace de la commande. Une commande téléphonique ou verbale n'est traitée qu'après confirmation écrite ou électronique de la commande par bmfabrics. Une commande n'est définitive et contraignante qu'après que bmfabrics a établi une confirmation de commande et l'a transmise au Client-Entreprise. La confirmation de commande détermine la commande concrète. Toute communication verbale, téléphonique ou électronique antérieure ne vaut que comme demande ou commande sous réserve de la confirmation de commande.

5.2. La confirmation de commande comme document de référence contractuel

La confirmation de commande constitue le document de référence contractuel contraignant pour la commande et mentionne, dans la mesure où cela est pertinent, les produits, codes produits, quantités, dimensions, couleurs, tissus, motifs, confection, systèmes, accessoires, données de pose, prix, mode de livraison, lieu de livraison, la date de départ présumée, le cas échéant les frais de transport, les suppléments particuliers et les autres conditions techniques ou commerciales. Pour les commandes internationales, la confirmation de commande mentionne également l'Incoterm convenu, la version applicable et le lieu auquel l'Incoterm se rapporte. Le contrat est conclu dès que bmfabrics a transmis la confirmation de commande au Client et que le Client n'a communiqué aucune objection écrite ou électronique à son contenu dans un délai raisonnable et au plus tard avant le début de la production, de la livraison ou de la pose. Le Client est en tout état de cause réputé avoir marqué son accord sur la confirmation de commande lorsque, après réception de celle-ci, il procède en tout ou en partie au paiement, à la production, au traitement, à la livraison, à l'enlèvement, au montage, à la pose ou demande ou accepte une autre exécution de la commande. Lorsque le Client communique une objection à la confirmation de commande avant le début de la production, de la livraison ou de la pose, bmfabrics examine cette objection. Dans ce cas, la commande n'est exécutée que sur la base d'une confirmation de commande adaptée ou expressément confirmée. Un devis, une configuration, une discussion verbale ou un accord téléphonique qui n'a pas encore été converti en confirmation de commande ne constitue pas en soi une commande définitive. Une commande passée via le Portail reste soumise à la confirmation de commande de bmfabrics. La confirmation de commande peut être établie en néerlandais, français, anglais ou allemand, selon le type de Client ou le canal de vente concerné. En cas de contradiction entre versions linguistiques, la version néerlandaise fait foi, sauf si bmfabrics a préalablement désigné par écrit une autre version linguistique comme authentique.

5.3. Contrôle de la confirmation de commande

Le Client contrôle la confirmation de commande immédiatement après réception et signale toute erreur, donnée manquante ou contradiction dans les 24 heures. Le Client contrôle au minimum les produits, codes produits, quantités, dimensions, couleurs, motifs, transparence, doublure, confection, mode de plissage, sens du tissu, commande, motorisation, accessoires, mode de livraison, lieu de livraison, données de pose ainsi que les frais de transport, suppléments particuliers, Incoterm et prix mentionnés sur la confirmation de commande. À défaut de signalement en temps utile et concret, bmfabrics peut se fier à l'exactitude et à l'approbation de la confirmation de commande. Lorsqu'une erreur résulte exclusivement d'une méprise de bmfabrics dans le traitement d'une commande communiquée correctement et clairement, bmfabrics en reste responsable. Lorsque l'erreur résulte d'une instruction téléphonique, verbale ou saisie manuellement de façon peu claire, incomplète ou erronée du Client ou d'un intermédiaire désigné par lui, bmfabrics ne peut en être tenue responsable lorsque la confirmation de commande a été correctement établie et que le Client ne l'a pas contestée en temps utile.

5.4. Modifications dans les 24 heures

Après l'envoi de la confirmation de commande, le Client peut demander une modification dans les 24 heures. Une modification n'est valable qu'après confirmation écrite de bmfabrics. Les modifications peuvent avoir des conséquences sur les produits, le prix, la production, le délai de livraison, les frais de livraison, la pose et la disponibilité des produits.

5.5. Modifications après 24 heures
Après l'expiration du délai de 24 heures, une modification ne peut être acceptée que sur la base d'un accord commercial distinct. Le Client supporte les frais résultant de la modification, dont les frais des matériaux déjà commandés, de la production, de la confection, du transport, du stockage, de l'administration, du démontage ou d'une nouvelle production. Lorsque la production a déjà commencé, les modifications ne peuvent plus être apportées, sauf si bmfabrics estime que cela reste techniquement et commercialement possible.
5.6. Statut sur le portail
Cette disposition s'applique exclusivement aux commandes passées par un Client-Entreprise via le portail. Le Client-Entreprise peut consulter le statut de sa commande via le portail. Le statut peut notamment porter sur le contrôle des stocks, le traitement du tissu, la table de coupe, la production, la confection et le transport. Les modifications à une commande passée via le portail ne peuvent être apportées que jusqu'au moment où le contrôle des stocks pour la commande a été effectué, sauf confirmation contraire expresse ultérieure de bmfabrics. Les informations de statut sur le portail constituent un outil de suivi de la commande. Les accords contraignants ressortent de la confirmation de commande et des confirmations écrites ultérieures de bmfabrics.

6. Produits, sur mesure et pose

6.1. Gamme de produits
bmfabrics peut fournir des tissus, rideaux, tissus d'ameublement, habillages de fenêtre finis, stores enrouleurs, stores bateaux, stores en bois, coussins, coussins d'assise, rideaux sur mesure, systèmes, accessoires et autres Produits connexes. La gamme concrète, les couleurs, tissus, systèmes, accessoires et options disponibles peuvent varier selon la collection, le stock, les fournisseurs, la capacité de production et les possibilités techniques.
6.2. Matériel d'échantillons
Le matériel d'échantillons est mis à disposition sous différentes formes. Les formes disponibles et la manière dont le matériel d'échantillons peut être demandé sont indiquées dans la communication commerciale de bmfabrics.
Un demandeur peut demander le matériel d'échantillons disponible via le site web. Lorsque cela est indiqué sur le site web, le matériel d'échantillons est envoyé gratuitement à l'adresse indiquée. Après la demande, le demandeur peut recevoir un aperçu des revendeurs, magasins ou autres points de vente où les tissus ou produits concernés sont disponibles. La mise à disposition de matériel d'échantillons ne constitue pas la vente d'un produit. bmfabrics n'est pas partie à un éventuel contrat que le demandeur conclut ensuite avec un revendeur, un magasin, un styliste, un professionnel de l'intérieur ou un autre tiers. Le Client-Entreprise peut, après concertation préalable, faire appel à un conseiller de bmfabrics pour discuter ou évaluer le matériel d'échantillons. La visite d'un conseiller ne constitue pas en soi une prise de mesures, une mission de conception, une mission de pose, un devis ou une acceptation de commande. Le matériel d'échantillons sert exclusivement à évaluer les caractéristiques générales et les possibilités des tissus ou matériaux concernés. De légères différences entre le matériel d'échantillons et le produit finalement livré peuvent survenir en raison du matériau, du lot de production, du rendu des couleurs, de l'incidence de la lumière ou des caractéristiques techniques du produit.
La commande concrète est déterminée par le choix du produit, les données techniques et les autres spécifications reprises dans le devis ou la confirmation de commande. Le matériel d'échantillons ne constitue pas en soi une garantie que le produit finalement livré sera entièrement identique au matériel d'échantillons, sauf dans la mesure où cela ressort expressément du devis, de la confirmation de commande ou du manuel technique applicable.
6.3. Sur mesure
Les produits sur mesure sont produits ou confectionnés selon les dimensions, choix et données techniques repris dans la confirmation de commande. Le Client contrôle avant la production les dimensions, couleurs, tissus, motifs, transparence, doublure, mode de plissage, confection, sens du tissu, commande, motorisation, accessoires et autres choix. Un produit fabriqué conformément aux spécifications approuvées ne peut être refusé en raison d'une erreur dans les données fournies par le Client, le revendeur, le styliste ou une autre personne désignée par le Client.
6.4. Procédure de devis pour le sur mesure
Pour le sur mesure, bmfabrics peut établir un devis devant être signé par le Client ou confirmé par courriel. Après cette confirmation, bmfabrics établit une Confirmation de commande reprenant les choix et spécifications techniques.
La production ne débute qu'après l'établissement de la confirmation de commande et lorsque les informations nécessaires sont disponibles. Pour les produits standards, tels que les rouleaux de tissu standards ou les quantités standards, bmfabrics peut établir directement une confirmation de commande sans devis distinct préalable.
6.5. Pose et installation
Lorsque la pose ou l'installation a été expressément convenue, elle est exécutée par le personnel de bmfabrics ou par un installateur désigné par bmfabrics, conformément à la Confirmation de commande. Le Client veille, avant la pose, à disposer d'un lieu d'installation dégagé, sûr et suffisamment accessible. Le Client retire l'habillage de fenêtre, les rails, systèmes, meubles et autres obstacles existants, sauf convention écrite contraire. Le Client veille à ce que le lieu d'installation soit accessible et à ce que les passages, ascenseurs, places de parking, alimentations électriques et autres conditions pratiques nécessaires soient disponibles. Une pose à un étage difficilement accessible, sans ascenseur, avec un passage limité ou dans d'autres circonstances particulières peut donner lieu à des frais supplémentaires. La pose comprend exclusivement les prestations mentionnées dans la confirmation de commande. Les heures supplémentaires, adaptations, démontage, déplacement de mobilier, réparation du support, adaptations électriques ou autres travaux supplémentaires sont facturés séparément.

7. Documentation Technique et documentation en ligne

7.1. Disponibilité
La Documentation Technique de bmfabrics peut être consultée via l'environnement revendeur, dont : (i) les informations produits ; (ii) les documents techniques ; (iii) les manuels ; (iv) les listes de prix ; (v) les magazines ; (vi) les certificats ignifuges ; et (vii) les certificats acoustiques. La Documentation Technique peut notamment contenir des informations sur la prise de mesures, le montage, l'entretien, l'utilisation, les tolérances, les points d'attention, les caractéristiques des produits, l'inspection et les solutions possibles en cas de problème.
7.2. Mise à disposition durable et opposabilité
Un document technique est contractuellement opposable au Client lorsqu'il a été mis à disposition du Client sur un support durable avant ou au plus tard lors de la conclusion du Contrat et qu'il est pertinent pour la Commande concrète.
Cette condition est remplie lorsque le document est fourni sous forme de fichier ou d'annexe, lorsqu'une version téléchargeable est communiquée par courriel ou via la Confirmation de commande, ou lorsque la Confirmation de commande contient un lien hypertexte vers le document concret et mentionne le titre, le Produit concerné, le code produit et, lorsque disponible, la date ou la version. Les liens hypertextes du présent article constituent une référence durable aux catégories de documents disponibles. Les documents que bmfabrics communique au Client pour la Commande concrète ou identifie dans la Confirmation de commande font partie du Contrat conformément au présent article. Un lien hypertexte général vers une page d'aperçu modifiable ne rend pas automatiquement contractuellement applicable chaque document apparaissant ultérieurement sur cette page. bmfabrics conserve, ou peut identifier, la version applicable au moment de la Confirmation de commande. Le Client peut également conserver cette version en téléchargeant le document. La version applicable est identifiée au moyen du titre du document, de la catégorie de produit, du code produit, de la date, du numéro de version ou d'autres caractéristiques suffisamment claires.
7.3. Gestion des versions
Les documents de l'environnement revendeur peuvent être adaptés, complétés ou remplacés. La version communiquée au Client avant ou au plus tard lors de la conclusion du Contrat pour la Commande concrète reste applicable à cette Commande. Une version ultérieure s'applique aux Commandes futures, sauf accord écrit contraire des Parties ou si la modification est nécessaire pour se conformer à une obligation légale impérative. Lorsqu'un manuel plus ancien ne contient pas toutes les options ou possibilités actuelles, la version actuelle que bmfabrics a communiquée au Client avant la Confirmation de commande s'applique à la Commande concrète.
7.4. Documentation purement informative
Les magazines, catalogues, photothèques, images d'inspiration, pages de collection générales et supports promotionnels sont purement informatifs, sauf disposition contraire expresse de la Confirmation de commande. Ces documents ne constituent pas une garantie quant à la disponibilité, la couleur, l'exécution exacte, les performances techniques ou l'adéquation d'un Produit concret.
7.5. Certificats liés aux produits
Un certificat de sécurité incendie ou acoustique s'applique exclusivement au Produit, au tissu, à la composition, à l'exécution et aux conditions d'application auxquels le certificat se rapporte. Un certificat pour un Produit ou un tissu ne s'applique pas automatiquement à d'autres Produits, couleurs (les attestations de résistance au feu portent sur les articles et leurs couleurs), compositions, confections, systèmes, modes de pose ou applications. Le Client qui a besoin d'une performance spécifique en matière de sécurité incendie ou acoustique le communique avant la Commande et vérifie si le Produit concret et l'exécution concrète relèvent du certificat applicable.

8. Devis et prix

8.1. Devis
Les devis sont sans engagement et restent valables pendant le délai mentionné dans le Devis. Lorsqu'aucun délai de validité n'est mentionné, le Devis reste valable pendant un délai raisonnable, compte tenu de la nature des Produits ou Services, des conditions des fournisseurs, des coûts de production et des circonstances concrètes de la Commande. Un devis peut être retiré ou modifié avant acceptation, sauf mention expresse contraire. Un Devis ne devient contraignant pour bmfabrics qu'après avoir été accepté par le Client et converti en Confirmation de commande.
8.2. Listes de prix
Les Listes de prix sont communiquées par collection, catégorie de produits ou groupe de Clients. La Liste de prix applicable est la version communiquée au Client pour la Commande concrète. Une Liste de prix ne constitue pas une confirmation de stock, de disponibilité, de délai de livraison ou d'acceptation d'une Commande.
8.3. Prix du portail et outil de calcul
Les prix affichés sur le portail peuvent dépendre des identifiants de connexion, de la catégorie de Client, des accords commerciaux, de la structure de remise et des paramètres utilisés. Le portail peut être utilisé comme outil de calcul pour les devis et commandes. bmfabrics ne garantit pas que chaque affichage de prix ou de stock en temps réel soit exempt d'erreur ou à jour. Le prix contraignant est celui mentionné dans la confirmation de commande, sous réserve d'une modification écrite acceptée ultérieurement ou d'une adaptation de prix autorisée conformément à l'article 9.
8.4. Prix facturé
La facture mentionne le montant dû pour la commande concrète conformément à la confirmation de commande, aux adaptations de prix convenues, aux travaux supplémentaires, à la livraison et à la pose. Une facture ne peut s'écarter sans plus d'une confirmation de commande déjà acceptée. Toute différence est communiquée au Client aussi rapidement que possible et, si nécessaire, corrigée ou motivée.
8.5. TVA et frais supplémentaires
Tous les prix sont exprimés en euros. Sauf mention contraire, les prix s'entendent hors TVA et hors transport, pose, droits d'importation, frais de douane, suppléments et autres frais supplémentaires.

9. Modifications de prix et indexation

9.1. Client-Consommateur
bmfabrics s'adresse exclusivement aux Clients-Entreprises. bmfabrics n'accepte pas de commandes de Clients-Consommateurs. Un revendeur, magasin, styliste ou professionnel de l'intérieur qui achète des produits de bmfabrics est considéré comme un Client-Entreprise pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, même lorsqu'il revend ensuite les produits à un Client-Consommateur.
9.2. Client-Entreprise
Pour le Client-Entreprise, bmfabrics peut adapter le prix lorsque les coûts des matières premières, tissus, production, transport, énergie, salaires, importation, taux de change, fournisseurs ou autres éléments directement liés à la commande évoluent objectivement. L'adaptation de prix est limitée à la variation de coût démontrable et est communiquée aussi rapidement que raisonnablement possible. Une modification des quantités, dimensions, choix de produit, confection, accessoires, pose, mode de livraison ou autres spécifications techniques peut également entraîner une adaptation du prix.

10. Portail et site web revendeur

10.1. Utilisation du portail et des plateformes numériques
Le portail peut être utilisé pour établir des devis, passer des commandes, consulter les prix, vérifier les stocks et suivre le statut des commandes. L'utilisation du portail est volontaire, sauf si bmfabrics impose une autre méthode pour un Client-Entreprise, un groupe de Clients ou une commande déterminés. Pour les Clients-Entreprises, le portail B2B est accessible via https://woontotaal.bmfabrics.com/login. L'article 5.6 s'applique aux commandes passées via le portail. Les manuels et fiches techniques de bmfabrics sont disponibles via https://dealer.bmfabrics.com/nl/productinfo/111/handleidingen. Cette documentation peut notamment porter sur les possibilités, les prises de mesures, la pose, les accessoires, les caractéristiques techniques et les tolérances applicables des produits. Les attestations et autres documents techniques sont, lorsqu'ils sont disponibles, mis à disposition via le site web revendeur ou le portail B2B. Le Client-Entreprise consulte les manuels, fiches techniques, attestations et autre documentation technique applicables avant de passer commande et avant le traitement, le montage ou la pose des produits. Pour les informations les plus actuelles, le Client-Entreprise consulte le portail B2B lorsque le site web revendeur renvoie vers celui-ci. Le site web https://bmfabrics.com contient des informations produits générales et informatives et offre notamment la possibilité de demander des échantillons de tissu. Les dispositions relatives au matériel d'échantillons figurent à l'article 6.2. Les informations sur les plateformes numériques constituent un outil d'aide au choix, à la commande et au suivi des produits. Pour la commande concrète, le devis, la confirmation de commande et les confirmations écrites ultérieures de bmfabrics sont déterminants. Une modification des informations générales ou informatives sur un site web n'a aucune incidence sur une commande déjà acceptée.
10.2. Données d'utilisateur
Le Client est responsable de la confidentialité de son identifiant, mot de passe et autres données d'accès. Le Client est également responsable de l'exactitude des paramètres, dimensions, choix de produits et autres données qu'il saisit via le portail. Toute commande passée via l'accès personnel du Client est réputée avoir été passée par ou pour le compte du Client, sous réserve d'un signalement en temps utile en cas d'usage abusif.
10.3. Directives du portail
Le portail peut contenir des directives concernant la prise de mesures, l'installation, l'accessibilité, la préparation du lieu, l'utilisation et l'entretien. Ces directives font partie de la commande concrète lorsqu'elles ont été portées à la connaissance du Client avant la confirmation de commande pour la commande concernée ou identifiées dans la confirmation de commande. Un revendeur ou magasin qui utilise le portail pour un devis destiné à un consommateur transmet les directives pertinentes au Client final dans la mesure où elles sont importantes pour l'exécution ou l'utilisation du produit. bmfabrics peut refuser ou reporter l'installation lorsque les directives en matière d'accessibilité, de sécurité ou de préparation ne peuvent être respectées.

Article 11. Prises de mesures, spécifications et responsabilité du Client

11.1. Exécution des prises de mesures
Il est précisé que bmfabrics effectue normalement les prises de mesures avec son propre personnel. Lorsque l'ampleur ou la nature de la mission l'exige, bmfabrics peut également faire appel à un installateur externe ou à un autre sous-traitant.
11.2. Prise de mesures objective et choix esthétiques
Une distinction est faite entre la prise de mesures objective et technique d'une part, et les choix esthétiques et fonctionnels intégrés dans le devis d'autre part. Une prise de mesures par bmfabrics porte en principe sur les dimensions objectives. Elle n'implique pas automatiquement un conseil en conception, en décoration ou esthétique. Le devis peut en outre contenir des choix concernant, entre autres, la position des rails ou tringles, la distance au mur, au plafond ou à la fenêtre, et la mesure dans laquelle les rideaux touchent le sol.
11.3. Contrôle et responsabilité
Le Client reste responsable du contrôle et de l'approbation des choix techniques, esthétiques et fonctionnels dans le devis. Lorsque ces choix sont apportés ou confirmés par un revendeur, styliste, architecte d'intérieur, professionnel de l'intérieur, poseur ou autre tiers, le Client reste responsable du choix et des instructions de ce tiers. Le Client contrôle avant la production les quantités, mesures, dimensions, données de confection, spécifications techniques, commande, motorisation, accessoires et autres données reprises dans le devis. L'approbation du devis vaut également approbation des choix qui y sont repris, sauf si le Client communique des remarques par écrit avant la production. bmfabrics reste responsable d'une erreur dans la prise de mesures objective qu'elle a effectuée elle-même ou par l'intermédiaire de son sous-traitant. bmfabrics n'est pas responsable des erreurs ou conséquences résultant de données ou choix fournis ou approuvés par le Client ou un tiers désigné par lui.
Sauf convention expresse contraire, une prise de mesures par bmfabrics n'implique pas une mission distincte de conception, de décoration ou de conseil.

12. Production, disponibilité et délais de livraison

12.1. Délai de production et de livraison
Le délai de production, de disponibilité et de livraison est déterminé par commande. Il est tenu compte à cet égard de la nature et de l'ampleur de la commande, du type de produit, de la disponibilité du tissu ou du système choisi, de la couleur choisie, du motif, du lot, de la quantité commandée, de la confection requise, des mesures, des spécifications techniques, des souhaits particuliers du Client, des accessoires choisis, de la motorisation, de la pose, de la planification des fournisseurs, des possibilités de transport et d'éventuelles demandes d'exécution accélérée ou spécifique. Le délai peut varier selon qu'il s'agit d'un produit standard, d'une commande de tissu en rouleau, d'une découpe, d'une confection, d'un habillage de fenêtre sur mesure, d'une couleur ou exécution spéciale, d'un produit d'un lot spécifique, d'une commande importante ou composite, d'une livraison internationale ou d'une commande nécessitant des données techniques ou approbations supplémentaires. Le délai ne commence à courir qu'après que bmfabrics a accepté la commande, envoyé la confirmation de commande, et que toutes les données, approbations, matériaux et choix techniques nécessaires sont disponibles. Lorsque le Client fournit tardivement, de manière incomplète ou erronée les données du Client, approbations, mesures, choix de couleurs, spécifications techniques ou autres informations, le délai de livraison est adapté au moment où bmfabrics dispose des données correctes et complètes.
12.2. Délais approximatifs
Les délais de livraison sont communiqués à titre approximatif, sauf si bmfabrics a expressément et par écrit accepté un délai de livraison ferme. Un délai, statut de production ou date de livraison prévue affiché dans le portail est purement indicatif et ne constitue pas un délai de livraison ferme. Lorsque bmfabrics a accepté un délai de livraison ferme, ce délai est calculé à partir du moment où toutes les données, approbations et matériaux sont disponibles. Le délai peut être prolongé en raison de travaux supplémentaires, de modifications, d'une collaboration tardive du Client, de force majeure, de problèmes de livraison chez des tiers ou d'autres circonstances non imputables à bmfabrics.
12.3. Modifications et demandes particulières
Une modification de la commande, une question technique supplémentaire, une demande de couleur, tissu, mesure, confection, finition, accessoire, motorisation, livraison ou pose différent(e) peut entraîner un nouveau délai de production ou de livraison. Une demande d'exécution accélérée, de livraison à une date déterminée, de livraison partielle ou de livraison à un lieu spécifique ne devient contraignante qu'après confirmation expresse et écrite de bmfabrics. Les conséquences de telles modifications ou demandes sur le prix, la planification et la livraison sont reprises dans une confirmation de commande adaptée ou un accord écrit distinct.
12.4. Livraison partielle
bmfabrics peut livrer les produits par tranches lorsque cela est pratiquement, logistiquement ou techniquement nécessaire pour la production, sauf convention expresse d'une livraison unique complète. Le Client coopère à la réception et au contrôle des livraisons partielles. Une livraison partielle ne porte pas atteinte à l'obligation de paiement de la partie livrée.
12.5. Retard hors du contrôle de bmfabrics
bmfabrics n'est pas responsable d'un retard résultant de problèmes de production, de pénuries de matériaux ou de stock, de problèmes chez des fournisseurs, de retards chez des transporteurs, de grèves, de lock-out, de mesures gouvernementales, de pannes techniques, de conditions météorologiques extrêmes, d'entraves au commerce international ou d'autres circonstances échappant à son contrôle raisonnable. Le Client peut suivre le statut actuel et les éventuelles modifications de la commande via le portail. bmfabrics peut également communiquer des modifications ou retards par courriel. Un tel courriel est en principe envoyé une fois par semaine et uniquement lorsque la nouvelle date de livraison présumée diffère de plus d'une semaine de la date de livraison précédemment communiquée. bmfabrics peut, compte tenu des circonstances, proposer un délai de livraison adapté ou une alternative. Si le retard résulte d'une circonstance imputable au Client, dont un paiement tardif, une approbation tardive, des mesures erronées, des choix modifiés, un lieu de livraison ou de pose inaccessible ou des informations manquantes, le délai est prolongé de la période raisonnablement nécessaire pour en remédier aux conséquences.
12.6. Données de livraison
La confirmation de commande mentionne, dans la mesure où cela est pertinent, le délai de livraison présumé, le mode de livraison, le lieu de livraison, les frais de transport applicables, les suppléments particuliers et, pour les commandes internationales, l'Incoterm convenu et le lieu auquel il se rapporte. Les règles de franco applicables à la commande sont communiquées avec la confirmation de commande. Les règles de franco sont en outre mises à disposition via le portail et reprises dans la liste de prix applicable. En cas de contradiction, l'accord écrit le plus spécifique et le plus récent prévaut.

13. Logistique, frais de livraison, Incoterms et transfert de risque

13.1. Règle générale
Le prix total et les frais de livraison applicables sont déterminés par commande et mentionnés dans le devis, la confirmation de commande, la facture ou la liste de prix applicable.
Lorsqu'un coût n'est pas expressément communiqué au Client, ou lorsqu'il ne ressort pas clairement des documents contractuels que ce coût est dû séparément, ce coût est réputé inclus dans le prix convenu, dans la mesure où le droit applicable le prévoit. bmfabrics peut facturer des coûts distincts lorsque ceux-ci ont été clairement communiqués avant ou au plus tard lors de la conclusion du contrat et se rapportent à la commande concrète.
13.2. Frais de livraison distincts
Les frais de livraison distincts peuvent notamment porter sur le transport, les seuils de franco ou minimums, les dimensions particulières, les rails, systèmes, livraisons urgentes, livraisons partielles, temps d'attente, secondes livraisons, livraisons manquées, stockage, emballages spéciaux, assurance, douane, droits d'importation, taxes, dédouanement et autres frais liés à la livraison concrète. Les frais applicables ou le mode de calcul sont mentionnés dans la confirmation de commande, la facture ou la liste de prix applicable à la commande.
13.3. Envoi franco
Un envoi franco signifie uniquement que bmfabrics, conformément aux conditions commerciales communiquées, ne facture pas de frais de transport standard distincts. L'envoi franco ne signifie pas que les frais de transport particuliers, frais liés à des dimensions particulières, frais d'urgence, frais de stockage, frais de douane, droits d'importation, taxes, frais d'une livraison manquée ou autres frais spécifiquement liés à la commande sont automatiquement inclus. Un envoi franco ne modifie pas non plus le moment du transfert de risque.
13.4. Choix du transport et Incoterms
Pour les commandes nationales, bmfabrics assure généralement elle-même le transport, sauf si les parties conviennent par écrit d'un autre mode de livraison. Pour les commandes étrangères, le Client-Entreprise peut organiser lui-même le transport sur la base d'EXW Herzele, Incoterms® 2020. Le Client-Entreprise peut également choisir que bmfabrics organise le transport en utilisant le numéro de transporteur ou de compte du Client-Entreprise. Lorsque bmfabrics organise le transport, les frais y afférents sont répercutés sur le Client-Entreprise conformément à la confirmation de commande, à la liste de prix applicable ou aux coûts réels. Lorsque le transport est organisé en utilisant le numéro de transporteur ou de compte du Client-Entreprise, le Client-Entreprise supporte les coûts et conséquences résultant de l'utilisation de ce numéro. Le mode de livraison applicable et, le cas échéant, l'Incoterm sont mentionnés dans la confirmation de commande. L'Incoterm applicable est mentionné avec le lieu convenu et la version applicable, par exemple EXW Herzele, Incoterms® 2020, FCA Herzele, Incoterms® 2020 ou DAP [lieu de destination], Incoterms® 2020. Une simple mention « franco », « transport inclus » ou « livré » ne remplace pas un choix clair d'un Incoterm lorsque la répartition des coûts, formalités et risques en dépend.
13.5. Frais de transport et dimensions particulières
Les frais de transport, seuil de franco ou supplément applicables sont déterminés selon la catégorie de produit, les dimensions, le poids, la destination, le mode de livraison choisi et les conditions de transport en vigueur au moment de la Commande. Pour les produits aux dimensions particulières, dont les rails, systèmes ou autres marchandises ne pouvant être traités comme un envoi standard, un supplément distinct peut être facturé. Les frais de transport applicables, le régime

de franco, le supplément particulier ou le mode de calcul sont mentionnés dans la confirmation de commande, la facture ou la liste de prix applicable.

13.6. Transfert de risque

Pour une commande d'un Client-Entreprise, le risque de perte, de détérioration et de destruction des produits est transféré au Client-Entreprise au moment où les produits sont livrés, mis à disposition ou remis au transporteur désigné par le Client-Entreprise, conformément à la confirmation de commande, à l'Incoterm applicable ou à un autre accord écrit. Lorsque le Client-Entreprise organise lui-même le transport ou demande à bmfabrics d'organiser le transport en utilisant le numéro de transporteur ou de compte du Client-Entreprise, le risque est transféré lors de la remise des produits au transporteur concerné, sauf si la confirmation de commande ou l'Incoterm applicable détermine expressément un autre moment. En cas d'enlèvement par ou pour le compte du Client-Entreprise, le risque est transféré lors de l'enlèvement. Si le Client-Entreprise estime que l'emballage ou la protection est insuffisant, il refuse l'enlèvement ou émet une réserve écrite expresse avant le départ.

13.7. Commandes internationales

Pour les commandes internationales en dehors de la Belgique, des Pays-Bas, de la France et du Luxembourg, la condition de livraison et l'Incoterm applicables sont mentionnés dans la confirmation de commande. À défaut d'accord écrit dérogatoire exprès, EXW Herzele, Incoterms® 2020 s'applique. Sous EXW Herzele, bmfabrics met les produits à disposition au lieu convenu à Herzele. À partir du moment applicable, le Client-Entreprise assume le chargement, le transport, l'assurance transport, les formalités d'exportation et d'importation, la douane, les taxes, les frais de dédouanement et tous les autres frais liés au transport international. Le Client-Entreprise fournit des données de livraison, d'importation et de contact correctes et veille au respect des prescriptions du pays de destination. Lorsque DAP, FCA ou un autre Incoterm est convenu pour une commande internationale, les coûts, formalités et risques sont répartis selon cet Incoterm et le lieu qui y est mentionné.

13.8. Réception de la livraison

Le Client-Entreprise veille à ce que les produits puissent être contrôlés à la réception. Lorsque les produits sont livrés directement à un revendeur, magasin, styliste, professionnel de l'intérieur, atelier externe, poseur ou autre tiers désigné par le Client-Entreprise, la réception par ce tiers vaut réception pour le compte du Client-Entreprise. Le Client-Entreprise reste responsable de l'organisation du contrôle par ce tiers et de la transmission en temps utile de toute constatation à bmfabrics conformément à l'article 15.2. Les conséquences de l'acceptation des produits, du traitement, du montage ou de la pose sont réglées aux articles 15.2, 15.4 et 20.2.

14. Pose et installation

Lorsque la pose ou l'installation a été convenue, le Client veille, avant le début, à disposer d'un lieu dégagé, sûr et suffisamment accessible. Le Client veille notamment à un accès libre, des passages suffisants, des possibilités de stationnement et de chargement adéquates, un ascenseur disponible lorsque nécessaire, le retrait de l'habillage de fenêtre existant et la protection ou le retrait du mobilier et d'autres obstacles. Lorsque le lieu n'est pas accessible ou n'est pas préparé, bmfabrics peut refuser ou reporter la pose, ou facturer des frais supplémentaires. La pose comprend exclusivement les prestations reprises dans la confirmation de commande. Les heures supplémentaires, l'accès difficile, le démontage, les adaptations du support, le déplacement de mobilier, les adaptations à des systèmes existants, les travaux électriques, les travaux de réparation et autres prestations non reprises sont facturés séparément.

15. Contrôle, qualité et tolérances

15.1. Obligation de contrôle avant traitement

Le Client, le revendeur, le styliste ou professionnel de l'intérieur, le poseur, l'atelier externe ou toute autre partie qui reçoit ou traite les produits pour le compte du Client effectue un contrôle immédiatement après réception et en tout cas avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose. Le contrôle porte sur le type de produit, le code produit, les quantités, la couleur, le motif, le lot, les dimensions, le sens du tissu, le raccord du motif, la confection, le mode de plissage, la doublure, les systèmes, les accessoires, la commande, la motorisation, la qualité visible et la conformité générale avec la confirmation de commande. Lorsque les produits sont livrés à un tiers, le Client veille à ce que ce tiers effectue le même contrôle et communique immédiatement toute constatation au Client et à bmfabrics.

15.2. Contrôle par le Client-Entreprise

Compte tenu de la nature des produits et de leur traitement, confection ou pose ultérieurs éventuels, il est attendu du Client-Entreprise qu'il contrôle les produits immédiatement après réception. Le Client-Entreprise effectue ce contrôle dans les 48 heures ouvrables à compter de la réception des produits, et en tout cas avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose. Lorsqu'un dommage visible à l'emballage ou aux produits est constaté à la livraison, le Client-Entreprise peut refuser la livraison ou l'accepter sous réserve expresse. La réserve est mentionnée sur le document de transport ou le bon de livraison et confirmée par le Client-Entreprise et, si possible, le transporteur. Le Client-Entreprise transmet à bmfabrics une copie de ce document aussi rapidement que possible, accompagnée de photos claires de l'emballage, des produits et du dommage constaté. Dans le même délai, le Client-Entreprise signale par écrit à bmfabrics, via l'adresse courriel désignée, à savoir info@bmfabricscom, tout dommage visible, dommage de transport, quantité manquante, produit erroné, couleur erronée, mesure erronée, confection erronée ou autre écart visible. Le signalement mentionne au moins la commande, la confirmation de commande, le produit concerné, la quantité, la nature de l'écart, la date de réception et, si possible, des photos claires de l'emballage, des produits et de l'écart constaté. Un signalement à un transporteur, revendeur, styliste ou professionnel de l'intérieur, poseur, représentant ou autre intermédiaire ne vaut pas signalement à bmfabrics, sauf si bmfabrics a expressément accepté ce signalement. Lorsque le Client-Entreprise constate un dommage visible mais accepte la livraison sans réserve, cela peut limiter la possibilité pour bmfabrics de récupérer le dommage auprès du transporteur. Le Client-Entreprise est dès lors tenu de refuser la livraison en cas de dommage visible ou de l'accepter expressément sous réserve.

15.4. Conséquences du traitement ou de la pose

Dès que les tissus, en rouleau ou après découpe, ont été coupés, confectionnés, traités ou adaptés d'une autre manière, le Client ne peut plus invoquer des vices visibles ou des écarts visibles qui pouvaient raisonnablement être constatés avant le traitement. Lorsque des produits sur mesure fabriqués ou confectionnés par bmfabrics ont été montés ou posés, le Client ne peut pas non plus invoquer des vices visibles, des mesures erronées, des différences visibles de couleur ou de motif, des erreurs de confection visibles, des écarts visibles dans la pose ou d'autres écarts visibles qui pouvaient raisonnablement être constatés avant ou pendant le montage ou la pose.

15.5. Normes de qualité générales

Les produits répondent aux spécifications techniques et tolérances applicables au produit concret et portées à la connaissance avant ou au plus tard lors de la commande. Des variations normales de couleur, texture, structure, dimensions, brillance, raccord de motif ou de matériau peuvent survenir et ne constituent pas un vice lorsqu'elles restent dans les tolérances applicables.

15.6. Tissus et textile

Pour les tissus et textiles, la couleur, la texture, la réflexion de la lumière et l'aspect peuvent varier selon l'incidence de la lumière, l'environnement, le support, l'angle de vue, la quantité de tissu et la confection utilisée. Les variations naturelles ou liées au matériau dans la texture et la couleur ne constituent pas un vice lorsqu'elles sont compatibles avec les caractéristiques du tissu concerné et les tolérances applicables. Une exposition prolongée au soleil ou à d'autres facteurs environnementaux peut provoquer une décoloration ou un blanchiment (fading). Cela échappe à la responsabilité de bmfabrics lorsqu'il ne s'agit pas d'un vice de fabrication ou de conformité. Une éventuelle tolérance est évaluée selon la documentation technique du produit concerné.

15.7. Tolérances

Une tolérance ne s'applique à un produit concret que lorsqu'elle est expressément mentionnée dans la documentation technique applicable ou dans la confirmation de commande. Pour les paramètres techniques des tissus, il est expressément renvoyé à https://dealer.bmfabrics.com/nl/productinfo/111/handleidingen où sont décrites les données techniques du tissu concerné. D'éventuelles tolérances pour ces paramètres techniques ne s'appliquent que dans la mesure où elles sont mentionnées pour le tissu concerné dans ces données techniques.

15.7. Stores enrouleurs

Pour les stores enrouleurs, un léger enroulement, une légère ondulation ou un écart limité au niveau des bords peuvent survenir en raison du matériau, de la production, de la tension, de la température ou de l'utilisation. L'évaluation se fait à une distance de vue normale et sous un éclairage normal. Une évaluation en lumière rasante, en fort contre-jour ou sous des angles de vue anormaux ne constitue pas en soi la preuve d'un vice. La conformité du store enrouleur concret est évaluée selon les tolérances et paramètres techniques repris dans le manuel technique applicable. Le manuel technique s'applique à condition qu'il soit mentionné dans le devis ou la confirmation de commande, ou qu'il y soit annexé.

15.8. Bois et matériaux naturels

Pour les stores en bois et autres produits en matériaux naturels, des différences de couleur, de veinage, de structure, de brillance et de dimensions peuvent survenir. Ces caractéristiques relèvent du caractère naturel ou lié au matériau des produits. L'exposition à l'humidité, à la chaleur, au soleil ou à un environnement inadapté peut affecter le matériau. Le Client utilise et entretient ces produits conformément au manuel technique applicable. La conformité des stores en bois concrets ou autres produits en matériaux naturels est évaluée selon les tolérances et paramètres techniques repris dans le manuel technique applicable. Le manuel technique s'applique à condition qu'il soit mentionné dans le devis ou la confirmation de commande, ou qu'il y soit annexé.

16. Stockage, manipulation et utilisation

16.1. Stockage

Le Client-Entreprise conserve soigneusement les produits dès la livraison, conformément au manuel technique applicable. Les produits sont, compte tenu de leur nature, stockés au sec et protégés contre l'humidité, la chaleur, la lumière directe du soleil, la saleté, la pression et d'autres circonstances nuisibles.

16.2. Manipulation

Le Client-Entreprise manipule les produits avec soin et évite qu'ils soient pliés, comprimés, salis ou endommagés d'une autre manière avant le traitement, la découpe, la confection, le montage ou la pose. Le Client-Entreprise fait contrôler les produits avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose, conformément à l'article 15.2. Lorsqu'un dommage, un vice ou un écart est constaté avant ou pendant le stockage, la manipulation, le traitement, le montage ou la pose, le traitement ultérieur du produit concerné est interrompu et bmfabrics en est informée conformément à la procédure de signalement applicable.

16.3. Conséquences d'un stockage ou d'une manipulation incorrects

bmfabrics n'est pas responsable des dommages, vices ou écarts résultant d'un stockage, d'une manipulation, d'un traitement, d'un montage, d'une pose ou d'une utilisation inadaptés, ou du non-respect du manuel technique applicable, sauf s'il est démontré que le vice existait déjà avant la livraison et est imputable à bmfabrics.

17. Retours et annulation

17.1. Retours de produits standards

Les produits standards, dont les rouleaux de tissu, ne sont repris que lorsque bmfabrics l'a accepté préalablement par écrit et que les produits sont inutilisés, non endommagés, complets et à nouveau vendables. Les produits sur mesure, les découpes, tissus coupés, tissus confectionnés, habillages de fenêtre fabriqués sur mesure individuelle, commandes spéciales, produits personnalisés et produits ne relevant pas de la gamme standard ne sont ni repris ni échangés, sauf acceptation écrite préalable de bmfabrics ou disposition légale impérative contraire applicable.

17.2. Réclamations et vices

Sans préjudice de l'article 15.2, le Client-Entreprise signale tout vice visible ou tout écart visible dans le délai qui y est fixé et avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose. Lorsque le Client-Entreprise signale un vice ou un écart, bmfabrics examine le bien-fondé et l'ampleur du signalement. Lorsque le signalement est fondé et que le vice ou l'écart est imputable à bmfabrics, bmfabrics détermine, compte tenu de la nature et de l'ampleur du vice ou de l'écart, quelle solution appropriée est proposée. Cette solution peut notamment consister en une réparation, une adaptation, une reconfection, un remplacement, une note de crédit ou une autre solution.

Un vice ou écart affectant un ou plusieurs produits individuels ne donne pas automatiquement au Client-Entreprise le droit de retourner l'intégralité de la commande ou tous les produits de la même commande. L'évaluation et la solution proposée ne portent en principe que sur le ou les produits concernés. Une reprise complète, reconfection, remplacement ou note de crédit pour l'intégralité de la commande, ou pour un nombre de produits supérieur au(x) produit(s) concerné(s), n'a lieu que lorsque bmfabrics, compte tenu des circonstances du cas concret, le décide ou l'accepte par écrit. Le Client-Entreprise ne peut retourner un produit faisant l'objet d'une réclamation sans instruction écrite préalable de bmfabrics. bmfabrics peut demander que le produit concerné, des photos claires ou d'autres pièces justificatives soient mis à disposition pour examen.

17.3. Frais de traitement

Lorsque le Client retourne un store enrouleur, demande une réparation ou une adaptation, ou demande un autre traitement qui ne résulte pas d'un manquement imputable à bmfabrics, bmfabrics peut facturer des frais de traitement de 10 % de la valeur de la commande concernée, conformément à la liste de prix applicable. Les frais de traitement ne sont pas facturés lorsque le traitement résulte d'une erreur ou d'un manquement imputable à bmfabrics.

17.4. Annulation

Une commande ne peut être annulée qu'avec l'accord écrit préalable de bmfabrics. bmfabrics n'est pas tenue d'accepter une annulation. En cas d'annulation acceptée, le Client-Entreprise supporte les frais des matériaux déjà commandés ou exécutés, de la production, de la confection, de la découpe, du transport, du stockage, de la pose, de l'administration et d'autres frais directement causés par la commande.

17.5. Réclamations non fondées ou non acceptées

Lorsque bmfabrics, suite à une réclamation, effectue un contrôle, un examen, un enlèvement, un retour, un transport, une réparation ou un autre traitement et constate que la réclamation est non fondée, irrecevable ou non imputable à bmfabrics, bmfabrics peut facturer les frais y afférents au Client-Entreprise. Dans ce cas, bmfabrics peut, conformément à la liste de prix applicable, facturer des frais fixes d'administration et de transport de 50 EUR et des frais de restockage de 10% de la valeur de la commande concernée. Ces frais ne sont pas facturés lorsque la réclamation est fondée et que le vice ou l'écart est imputable à bmfabrics. Un produit retourné sans accord écrit préalable de bmfabrics peut être refusé par bmfabrics ou renvoyé aux frais du Client-Entreprise.

18. Conformité, garantie et réclamations

18.1. Conformité générale

bmfabrics livre des produits conformes au contrat et aux caractéristiques que le Client peut raisonnablement attendre du produit concret, compte tenu de la nature du matériau, de la Documentation Technique, des tolérances applicables, des dimensions individuelles, des spécifications approuvées, de l'exécution choisie et de la destination communiquée.

Un produit n'est pas conforme lorsqu'il ne correspond pas à la confirmation de commande, aux spécifications approuvées, à la documentation technique applicable ou aux caractéristiques que le Client pouvait raisonnablement attendre sur la base du contrat. La conformité est évaluée à la lumière du contrat dans son ensemble. Une image, un échantillon, un rendu de couleur, une fiche technique, un catalogue, un manuel ou toute autre information produit isolés ne sont pas évalués indépendamment des autres données contractuelles.

18.2. Client-Consommateur

Le Client-Consommateur conserve ses droits légaux impératifs en matière de conformité, de garantie légale et d'autres protections applicables aux consommateurs. Les présentes Conditions Générales de Vente ne limitent, n'excluent ni ne modifient ces droits dans la mesure où il ne peut y être dérogé en vertu du droit impératif. Le Client-Consommateur signale un problème de conformité aussi rapidement que raisonnablement possible après l'avoir constaté. Lorsque le problème pouvait être constaté à la réception ou lors d'un contrôle normal, il le signale de préférence immédiatement et en tout cas avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose.

Lorsque le problème ne pouvait raisonnablement pas être constaté lors du premier contrôle, le Client-Consommateur le signale dans un délai raisonnable après la constatation et dans les délais légaux impératifs applicables.

18.3. Contrôle après réception et avant traitement

Le Client, le Revendeur, le Styliste, le poseur, l'atelier externe ou toute autre partie qui reçoit ou traite les Produits pour le compte du Client effectue un contrôle aussi rapidement que raisonnablement possible après réception. Le contrôle est en tout cas effectué avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose. Le contrôle porte sur le type de Produit, le code Produit, les quantités, la couleur, le motif, le Lot, les dimensions, le sens du tissu, le raccord du motif, la confection, le mode de plissage, la doublure, les systèmes, les accessoires, la commande, la motorisation, la qualité visible et la conformité générale avec la Confirmation de commande. Lorsque les produits sont livrés directement à un revendeur, magasin, styliste ou professionnel de l'intérieur, atelier externe, poseur ou autre tiers, la réception par ce tiers vaut réception pour le compte du Client. Le Client reste responsable de l'organisation d'un contrôle en temps utile et de la transmission des constatations à bmfabrics.

18.4. Client-Entreprise, signalement d'écarts visibles

Compte tenu de la nature des produits et de leur traitement, découpe, confection, montage ou pose ultérieurs éventuels, il est attendu du Client-Entreprise qu'il contrôle les Produits immédiatement après réception. Le Client-Entreprise effectue ce contrôle dans les 48 heures ouvrables suivant la réception des Produits et en tout cas avant tout traitement, découpe, confection, montage ou pose. Dans le même délai, le Client-Entreprise signale par écrit et de manière motivée à bmfabrics tout dommage visible, dommage de transport, quantité manquante, Produit erroné, couleur erronée, mesure erronée, confection erronée ou autre écart visible. Le signalement mentionne au moins la Commande, la Confirmation de commande, le produit concerné, le code produit, la quantité, la nature de l'écart, la date de réception et, si possible, des photos claires de l'emballage, des produits et de l'écart constaté. Un signalement à un transporteur, revendeur, styliste ou professionnel de l'intérieur, poseur ou autre intermédiaire ne vaut pas signalement à bmfabrics, sauf si bmfabrics a expressément accepté ce signalement. À défaut de signalement en temps utile, concret et motivé, bmfabrics peut se prévaloir du fait que les Produits ont été acceptés, dans la mesure où le droit applicable le permet. Cette disposition ne s'applique pas aux problèmes qui ne pouvaient raisonnablement pas être constatés lors du premier contrôle et ne porte pas atteinte aux droits auxquels le Client-Entreprise ne peut renoncer en vertu du droit impératif.

18.5. Client-Entreprise, signalement de problèmes de conformité constatés ultérieurement

Lorsqu'un problème de conformité ne pouvait raisonnablement pas être constaté lors du premier contrôle, le Client-Entreprise le signale par écrit et de manière motivée dans un délai raisonnable après l'avoir constaté ou après le moment où il aurait raisonnablement dû le constater. Le signalement intervient au plus tard dans les quatorze jours calendrier suivant la constatation, sauf si le droit impératif applicable prescrit un autre délai. Le signalement mentionne au moins la commande, la confirmation de commande, le produit concerné, le code produit, la nature du problème de conformité, la date de constatation, le lieu où se trouve le produit et, si possible, des photos et/ou vidéos claires ou d'autres informations utiles. À défaut de signalement en temps utile, concret et motivé, bmfabrics peut se prévaloir du fait que les produits ont été acceptés, dans la mesure où le droit applicable le permet.

18.6. Conséquences du traitement, de la découpe, de la confection, du montage ou de la pose

Dès que les tissus ont été coupés, confectionnés, traités ou adaptés d'une autre manière, le Client ne peut plus invoquer des vices visibles ou des écarts visibles qui pouvaient raisonnablement être constatés avant le traitement. Lorsque des Produits sur mesure ont été montés ou posés, le Client ne peut plus invoquer des vices visibles, des mesures erronées, des différences visibles de couleur ou de motif, des erreurs de confection visibles, des écarts visibles dans la pose ou d'autres écarts visibles qui pouvaient raisonnablement être constatés avant ou pendant le montage ou la pose. Le traitement, la découpe, la confection, le montage ou la pose ne constitue pas une acceptation d'un problème de conformité qui ne pouvait raisonnablement pas être constaté avant cet acte. La présente disposition ne porte pas atteinte aux droits légaux impératifs du Client-Consommateur.

18.7. Caractéristiques et tolérances liées au matériau

Les produits répondent aux spécifications techniques et tolérances applicables au produit concret et portées à la connaissance avant ou au plus tard lors de la commande. Des variations normales de couleur, texture, structure, dimensions, brillance, raccord de motif, réflexion de la lumière ou de matériau ne constituent pas un problème de conformité lorsqu'elles restent dans la documentation technique et les tolérances applicables. Pour les tissus et textiles, la couleur, la texture, la réflexion de la lumière et l'aspect peuvent varier selon l'incidence de la lumière, l'environnement, le support, l'angle de vue, la quantité de tissu et la confection utilisée. Pour les stores enrouleurs, un léger enroulement, une légère ondulation ou un écart limité au niveau des bords peuvent survenir en raison du matériau, de la production, de la tension, de la température ou de l'utilisation. L'évaluation se fait à une distance de vue normale et sous un éclairage normal. Une évaluation en lumière rasante, en fort contre-jour ou sous des angles de vue anormaux ne constitue pas en soi la preuve d'un problème de conformité. Pour les stores en bois et autres produits en matériaux naturels, des différences de couleur, de veinage, de structure, de brillance et de dimensions peuvent survenir. Ces caractéristiques relèvent du caractère naturel ou lié au matériau des produits. Une éventuelle tolérance est évaluée selon la documentation technique du produit concerné. Une exposition prolongée au soleil ou à d'autres facteurs environnementaux peut provoquer une décoloration ou un blanchiment (fading). Cela ne constitue pas un problème de conformité lorsqu'il ne s'agit pas d'un vice de fabrication ou d'un autre vice imputable à bmfabrics.

18.8. Contestations de factures

Le Client conteste une facture par écrit et de manière motivée dans les quatorze jours calendrier suivant la réception de la facture. La contestation mentionne le numéro de facture, le montant contesté, la commande ou livraison à laquelle la contestation se rapporte et le motif concret de la contestation. À défaut de contestation en temps utile, concrète et motivée, bmfabrics peut se prévaloir du fait que la facture a été acceptée, dans la mesure où le droit applicable le permet. Une contestation de facture ne remplace pas l'obligation distincte de signaler des dommages, manquants, produits erronés ou autres problèmes de conformité dans les délais de contrôle et de signalement applicables. Une contestation de facture ne suspend que la partie concrètement et raisonnablement contestée. La partie non contestée reste exigible à l'échéance.

18.9. Conservation et coopération à l'examen

Le Client conserve le produit dans l'état dans lequel le problème de conformité a été constaté et prend des mesures raisonnables pour éviter tout dommage supplémentaire. Le Client fournit à bmfabrics, sur demande, toutes les informations raisonnablement nécessaires à l'examen, dont des photos, codes produits, numéros de série, la confirmation de commande, les circonstances d'utilisation et les données de la partie qui a effectué la prise de mesures, le traitement ou la pose. Le Client ne fait pas réparer, adapter, confectionner, monter, poser ou remplacer le produit par un tiers avant que bmfabrics n'ait eu la possibilité d'examiner le problème. Cela ne s'applique pas lorsqu'une mesure urgente est nécessaire pour éviter un dommage supplémentaire. Le Client informe bmfabrics aussi rapidement que possible dans ce cas.

18.10. Examen et réparation en nature

Lorsque bmfabrics constate qu'un produit n'est pas conforme et que le problème de conformité est imputable à bmfabrics, bmfabrics reçoit d'abord la possibilité d'offrir une solution appropriée dans un délai raisonnable. Une solution appropriée peut, compte tenu de la nature du problème, consister en une réparation, une adaptation, une nouvelle production, un remplacement, une nouvelle livraison, une réduction de prix ou une autre voie de droit légale ou contractuelle. bmfabrics tient compte, dans le choix de la solution, de la nature et de la gravité du problème de conformité, de la possibilité de réparation ou de remplacement, de la disponibilité des matériaux, de l'impact sur le Client et des coûts raisonnables. Le Client coopère à l'examen, au retour, à l'enlèvement, à la réparation, à l'adaptation ou au remplacement lorsque cela est raisonnablement nécessaire. Lorsque bmfabrics manque à offrir une solution appropriée dans un délai raisonnable, lorsque la réparation ou le remplacement est impossible, lorsque cela entraîne des coûts disproportionnés, ou lorsqu'il ne peut raisonnablement être exigé du Client qu'il attende, le Client conserve ses autres droits légaux.

18.11. Exclusions

bmfabrics n'est pas responsable des dommages ou problèmes de conformité résultant exclusivement de mesures erronées, de choix esthétiques erronés, de prises de mesures erronées, d'un choix de produit erroné, d'une pose erronée, d'une utilisation incorrecte, d'un entretien insuffisant, du non-respect de la documentation technique, de l'usure normale, d'une décoloration due au soleil, à l'humidité, à la chaleur, de modifications apportées par des tiers, d'une cause externe ou d'une autre circonstance non imputable à bmfabrics. Ces exclusions ne s'appliquent au Client-Consommateur que dans la mesure où elles sont compatibles avec le droit impératif.

18.12. Régime légal applicable et transition vers le Livre 7

Les droits et obligations des parties en matière de conformité, de vices, de signalement, de réparation, de réduction de prix, de remplacement, de résolution, de dommages-intérêts et d'action en justice sont régis par le régime légal applicable à la relation concrète au moment de la conclusion du contrat et au moment de la constatation du problème. Tant que le Livre 7 du Code civil, ou les dispositions pertinentes de celui-ci, ne sont pas entrés en vigueur ou ne s'appliquent pas au contrat concret, les dispositions légales alors en vigueur en matière de vente, d'entreprise, de conformité, de vices apparents, de vices cachés, de garantie, de réparation et de responsabilité restent applicables. Lorsque le Livre 7 ou un autre nouveau régime légal entre en vigueur après la conclusion du contrat, il n'est appliqué que dans la mesure où la loi elle-même prévoit qu'il s'applique au contrat en cours ou à la relation juridique concernée. Dans la mesure où et dès que le Livre 7 du Code civil s'applique au contrat concret, les règles qui y figurent en matière de conformité, de signalement, de réparation, de délais et d'actions en justice sont appliquées conformément à leur caractère impératif ou supplétif. Les présentes Conditions Générales de Vente n'ont pas pour objet de remplacer, d'exclure ou de

modifier le régime légal applicable au contrat concret, dans la mesure où il ne peut y être dérogé en vertu du droit impératif.

19. Garantie

19.1. Garantie pour les systèmes mécaniques

Pour les stores en bois et les stores enrouleurs, une garantie commerciale de deux ans à compter de la livraison s'applique aux vices de fabrication et de matériau affectant les pièces mécaniques du système, pour autant que le produit soit utilisé normalement dans des conditions intérieures normales. La garantie commerciale s'applique exclusivement aux pièces mécaniques du système. Elle ne s'applique pas aux moteurs, pièces électriques, télécommandes, câblage ou autres composants électriques. Seuls les droits légaux et contractuels applicables valent pour ces pièces. La garantie commerciale ne s'applique pas non plus aux tissus, à la confection, aux accessoires, au montage, à la pose ou aux pièces de tiers, sauf confirmation écrite expresse contraire de bmfabrics.

19.2. Garantie pour les tissus

Pour les tissus et autres produits textiles, une garantie commerciale d'un an à compter de la livraison s'applique. Cette garantie commerciale s'applique exclusivement aux vices de fabrication et de matériau survenant lors d'une utilisation normale dans des conditions intérieures normales. À l'expiration de ce délai, un recours à la garantie commerciale pour le tissu ou le produit textile n'est plus recevable. La garantie commerciale ne s'applique pas aux caractéristiques normales du matériau ou de la production, à l'usure normale, à la décoloration due au soleil, à l'humidité, à la chaleur, à un environnement inadapté, à une utilisation incorrecte, à un entretien défectueux, à une prise de mesures erronée, à une confection erronée, à une pose erronée, à des modifications apportées par des tiers ou au non-respect du manuel technique applicable.

19.3. Enregistrement

La garantie commerciale est subordonnée à un enregistrement complet du produit dans le mois suivant l'installation. L'enregistrement s'effectue via https://www.bmfabrics.com/nl/registratie et requiert les données demandées sur le formulaire d'enregistrement, dont les données du Client-Entreprise, le produit, la référence du produit, la date d'achat, le lieu d'achat et, lorsque demandé, une copie de la facture. Lorsque l'enregistrement du produit intervient au-delà du délai d'un mois après l'installation ou n'est pas effectué intégralement, il n'existe pas de droit à la garantie commerciale.

19.4. Signalement et examen

Un recours à la garantie commerciale est signalé par écrit avec mention de la facture ou de la commande, du produit, de la référence, de la date de livraison et d'une description claire du problème. Le Client-Entreprise fournit à cet effet les informations et pièces justificatives dont bmfabrics a raisonnablement besoin pour examiner la demande de garantie. bmfabrics reçoit la possibilité d'examiner le produit et, lorsque cela est pertinent, l'installation, la prise de mesures et les circonstances d'utilisation, avant que le Client-Entreprise ou un tiers n'effectue une réparation, une adaptation ou une autre intervention. Lorsque le Client-Entreprise ou un tiers effectue une réparation, une adaptation ou une autre intervention sans accord écrit préalable de bmfabrics, la garantie commerciale s'éteint dans la mesure où bmfabrics ne peut plus, de ce fait, établir la cause, la nature ou l'ampleur du problème.

19.5. Étendue de la garantie et solution appropriée

Lorsque la demande de garantie est fondée, bmfabrics détermine, compte tenu de la nature et de l'ampleur du vice, quelle solution appropriée est appliquée. Cette solution peut consister en une réparation, une adaptation, un remplacement de la pièce défectueuse ou une autre solution acceptée par bmfabrics par écrit.

Pour les systèmes mécaniques, la garantie commerciale est limitée à la réparation ou au remplacement de la pièce mécanique défectueuse ou, lorsque bmfabrics l'estime approprié, du produit concerné. Pour les tissus, la garantie commerciale est strictement limitée à la réparation ou au remplacement du tissu défectueux. Elle ne comprend pas la retapisserie, la découpe, la couture ou les travaux de confection, sauf acceptation écrite expresse de bmfabrics. Un vice affectant une pièce ou un produit ne donne pas automatiquement au Client-Entreprise le droit de retourner l'intégralité de la commande ou tous les produits de la même commande. Une reprise complète, un remplacement ou une note de crédit n'a lieu que lorsque bmfabrics, après examen, le décide expressément par écrit.

19.6. Exclusion des dommages consécutifs et frais supplémentaires

La garantie commerciale ne couvre pas les dommages consécutifs ou frais supplémentaires, dont les frais de démontage, montage, repose, retapisserie, découpe, couture ou travaux de confection, les heures de main-d'œuvre du Client-Entreprise ou de tiers, les frais de transport, les frais de séjour, le préjudice d'exploitation ou la perte de bénéfice, sauf dispositions légales impératives contraires. La garantie commerciale ne s'applique pas aux dommages ou vices résultant d'une prise de mesures erronée, d'une pose erronée, d'une utilisation incorrecte, d'un entretien incorrect, de l'usure normale, d'une décoloration due au soleil, à l'humidité, à la chaleur, d'un dommage externe, de modifications apportées par des tiers, d'une surcharge, d'un support défectueux ou du non-respect du manuel technique applicable.

20. Responsabilité

20.1. Responsabilité générale

bmfabrics n'est responsable que du dommage direct résultant de manière démontrable et directe d'un manquement imputable à bmfabrics dans la vente, la production, la livraison ou la pose.

20.2. Pose par des tiers

Lorsqu'un revendeur, magasin, styliste ou professionnel de l'intérieur, atelier externe, poseur ou autre tiers prend les mesures, traite, monte ou pose les produits, bmfabrics n'est pas responsable de ses erreurs, sauf erreur de bmfabrics elle-même. Le Client adresse ses réclamations relatives à la prise de mesures, au conseil ou à la pose en premier lieu à la partie qui a exécuté cette prestation.

20.3. Documentation technique et directives d'application

bmfabrics n'est pas responsable des dommages résultant du non-respect par le Client ou un tiers de la documentation technique, des instructions de montage, des directives d'entretien ou des conditions d'application.

20.4. Dommages indirects

Pour le Client-Entreprise, bmfabrics n'est, dans la mesure permise par la loi, pas responsable des dommages indirects, dommages consécutifs, pertes de bénéfice, pertes de chiffre d'affaires, atteintes à la réputation, pertes de production, pertes d'utilisation, arrêts d'exploitation, frais de produits de remplacement ou autres dommages qui ne résultent pas directement d'une erreur prouvée de bmfabrics. Pour le Client-Consommateur, les droits légaux impératifs restent inchangés. Par exemple, nous fournissons un tissu qui est utilisé pour retapisser un ensemble de canapés très coûteux. Si ce tissu se décolore après un certain temps, nous ne pourrons jamais être tenus de payer les frais de retapisserie ou de reconfection.

20.5. Limitation de responsabilité

Pour le Client-Entreprise, la responsabilité totale de bmfabrics est, dans la mesure permise par la loi, limitée au montant de la facture des produits ou services auxquels le dommage se rapporte directement. Aucune limitation ne s'applique au dol, à la fraude, à la faute lourde, aux dommages à la vie ou à l'intégrité physique ou à toute autre responsabilité qui ne peut être limitée en vertu du droit impératif.

20.6. Administrateurs, employés, préposés, sous-traitants et autres auxiliaires

Dans la mesure permise par la loi, le Client adresse ses réclamations relatives à la formation, à l'exécution ou à la résiliation du contrat exclusivement à bmfabrics. Dans la mesure permise par la loi, le Client n'introduit aucune réclamation contractuelle, extracontractuelle ou autre directe à l'encontre des administrateurs, gérants, représentants permanents, employés, préposés, collaborateurs indépendants, sous-traitants, fournisseurs ou autres auxiliaires que bmfabrics engage dans l'exécution du contrat. Dans la mesure permise par la loi, les personnes et entreprises visées à l'alinéa précédent peuvent opposer au Client les mêmes moyens de défense contractuels, exceptions, limitations de responsabilité, délais de forclusion, délais de réclamation et autres dispositions contractuelles de protection que bmfabrics elle-même. Cette protection s'applique notamment aux dispositions relatives à la limitation de responsabilité, à l'exclusion des dommages indirects et consécutifs, aux délais de contrôle et de réclamation, à la réparation en nature, à la garantie, à la force majeure, à la documentation technique, au transfert de risque et à l'exclusion de responsabilité pour des prestations ne relevant pas du contrat. Le Client accepte cette protection au bénéfice des personnes et entreprises visées au présent article. Cette protection s'applique également lorsque l'action est introduite sur le fondement d'une responsabilité extracontractuelle, d'un acte illicite ou de tout autre fondement juridique lié au contrat ou à son exécution. Dans la mesure où une action directe contre une personne ou entreprise visée au présent article est néanmoins possible en vertu du droit impératif, tous les moyens de défense contractuels, exceptions, limitations de responsabilité et autres dispositions de protection de bmfabrics restent, dans la mesure permise par la loi, également applicables à l'égard de cette personne ou entreprise. Le Client ne peut dans ce cas faire valoir une prétention plus étendue que celle qu'il pourrait faire valoir à l'égard de bmfabrics elle-même. Le présent article ne porte pas atteinte à la responsabilité pour dol, fraude, faute lourde, dommages à la vie ou à l'intégrité physique, ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu du droit impératif.

21. Paiement et facturation

21.1. Délai de paiement et échéance

La facture mentionne la date d'échéance applicable. Le Client paie le montant total de la facture au plus tard à cette échéance, sauf convention écrite contraire. Le délai de paiement applicable peut varier selon le Client, les accords commerciaux, le risque de crédit, la nature de la commande, le pays de destination et le mode de paiement choisi. Le paiement n'est considéré comme effectué en temps utile que lorsque le montant total dû a été reçu sur le compte bancaire de bmfabrics au plus tard à l'échéance. Tous les frais bancaires, frais de virement, frais de change, frais de banques correspondantes et autres frais liés au paiement sont à charge du Client. bmfabrics doit recevoir net le montant total facturé.

21.2. Acomptes, paiement sur facture proforma et sûreté de paiement

En circonstances normales, bmfabrics ne demande pas d'acompte. Pour les commandes importantes et/ou les Clients présentant un risque de crédit accru, les commandes internationales ou d'autres situations commerciales, bmfabrics peut demander un acompte, un paiement sur facture proforma ou une autre sûreté de paiement avant la production, l'expédition, la livraison ou la pose. bmfabrics peut notamment exiger une garantie bancaire, une caution, un paiement intégral préalable, une sûreté supplémentaire ou une autre mesure de paiement raisonnable. Le montant, la forme et le moment de la sûreté de paiement demandée sont communiqués au Client dans le devis, la confirmation de commande, la facture ou une autre communication écrite ou numérique. Lorsque le Client ne fournit pas la sûreté de paiement demandée en temps utile, bmfabrics peut suspendre l'exécution, la production, la livraison, l'expédition, la pose ou d'autres prestations jusqu'à ce que la condition soit remplie.

21.3. Contestations de factures

Le Client conteste une facture par écrit et de manière motivée dans les quatorze jours calendrier suivant la réception. La contestation mentionne le numéro de facture, le montant contesté, la commande ou livraison concernée et le motif concret de la contestation. Une contestation de facture ne suspend que la partie concrètement et raisonnablement contestée. La partie non contestée reste exigible à l'échéance. À défaut de contestation en temps utile, concrète et motivée, la facture est réputée avoir été acceptée, dans la mesure où le droit applicable le permet. Une contestation de facture ne dispense pas le Client de son obligation distincte de signaler des dommages visibles, manquants, produits erronés ou autres écarts visibles dans le délai de contrôle et de réclamation applicable.

21.4. Évaluation du crédit

bmfabrics peut évaluer la solvabilité des Clients-Entreprises et demander des informations auprès d'assureurs-crédit ou d'autres sources légalement autorisées. En cas de risque de paiement accru, bmfabrics peut demander un acompte, un paiement sur facture proforma, une sûreté supplémentaire, un paiement avant livraison ou un autre arrangement de paiement.

21.5. Paiement via le mode de paiement de bmfabrics

Le Client paie par virement sur l'un des comptes bancaires mentionnés sur la facture ou l'instruction de paiement, sauf si un autre mode de paiement a été accepté préalablement par bmfabrics. Un paiement à un revendeur, magasin, styliste ou professionnel de l'intérieur, poseur, transporteur ou autre tiers ne vaut pas paiement à bmfabrics, sauf si bmfabrics l'a confirmé préalablement de manière expresse et par écrit.

22. Non-paiement, recouvrement, suspension, compensation et sûretés

22.2. Client-Entreprise, intérêts et indemnité de recouvrement

En cas de non-paiement par le Client-Entreprise (dans les délais convenus mentionnés sur la facture), des intérêts sont dus de plein droit et sans mise en demeure préalable, conformément à la législation applicable en matière de retard de paiement dans les transactions commerciales. En outre, une indemnité de recouvrement forfaitaire de 10 pour cent du montant impayé est due, avec un minimum de **125,00 euros**, dans la mesure permise par la loi. Les frais de recouvrement judiciaire, en ce compris les frais de justice, frais d'huissier de justice, honoraires d'avocat raisonnables, frais de traduction et frais d'exécution, sont à charge du Client-Entreprise dans la mesure permise par la loi.

© bmfabrics

22.3. Rappels et plan d'apurement
bmfabrics peut envoyer un rappel de paiement avant l'échéance et, après l'échéance, un second rappel ou une mise en demeure. Un Client rencontrant des difficultés de paiement peut demander par écrit un plan d'apurement. Un plan d'apurement n'est valable qu'après acceptation écrite expresse de bmfabrics. Le plan d'apurement n'emporte pas renonciation aux droits existants tant qu'il n'est pas intégralement et ponctuellement respecté. Un plan d'apurement ne suspend pas les intérêts, frais de recouvrement ou autres conséquences du retard de paiement, sauf confirmation écrite expresse contraire de bmfabrics.
22.4. Suspension des prestations
En cas de non-paiement d'une facture échue, bmfabrics peut, dans la mesure permise par la loi, sans mise en demeure supplémentaire, suspendre l'exécution ultérieure de toutes les Commandes en cours et futures. La suspension peut porter sur la production, la confection, la livraison, l'expédition, la pose, l'installation, les réparations, les adaptations, les prestations de garantie et autres services. bmfabrics peut également appliquer la suspension lorsque le Client ne fournit pas la sûreté de paiement demandée, que sa solvabilité se détériore sensiblement, qu'une procédure d'insolvabilité est demandée ou subie, que des biens ou créances font l'objet d'une saisie, que l'entreprise cesse tout ou partie de ses activités, ou qu'il existe un risque raisonnable qu'une facture ne soit pas payée en temps utile ou intégralement. Le Client n'a droit à aucune indemnité pour une suspension légitime résultant d'un retard de paiement, d'une sûreté de paiement insuffisante ou d'un risque de crédit raisonnable.
Le Client reste tenu de payer les prestations déjà exécutées, les produits produits ou commandés, les produits livrés, les frais engagés et les frais raisonnables résultant de la suspension.
22.5. Exigibilité anticipée
Dans la mesure permise par la loi, tous les montants dus par le Client à bmfabrics deviennent immédiatement et intégralement exigibles lorsqu'une facture échue reste impayée, que le Client ne fournit pas la sûreté de paiement demandée, que le Client demande ou subit une procédure d'insolvabilité, que le Client est déclaré en faillite, dissous ou liquidé, que des biens ou créances font l'objet d'une saisie, que le Client cesse tout ou partie de ses activités, ou qu'il existe d'autres indices sérieux que le Client ne respectera pas ses obligations de paiement. L'exigibilité anticipée ne porte pas atteinte au droit de bmfabrics de réclamer des dommages, frais, intérêts et indemnités de recouvrement supplémentaires.
22.6. Compensation
Dans la mesure permise par la loi, bmfabrics peut compenser tous les montants que le Client lui doit avec tous les montants que bmfabrics doit à ce même Client, indépendamment de la Commande, de la facture, du fondement juridique ou du moment de naissance des créances concernées. La compensation peut notamment porter sur des factures impayées, intérêts et indemnités de recouvrement, frais de réparation, de remplacement, de stockage, de transport ou de déplacement inutile, dommages-intérêts, frais que bmfabrics a payés pour le compte du Client, frais répercutés par des tiers, notes de crédit, acomptes, garanties et montants issus d'autres commandes ou contrats connexes entre les parties. Le Client ne peut compenser unilatéralement une créance qu'il prétend avoir sur bmfabrics, sauf si bmfabrics a expressément accepté par écrit cette compensation au préalable ou si la créance est définitivement établie. Le Client ne peut retenir des paiements en raison d'une réclamation, d'une demande de dommages-intérêts, d'une prétention d'un Client final, d'une prétention d'un revendeur ou d'une autre créance dont l'exigibilité n'est pas définitivement établie. Une contestation en temps utile et motivée ne suspend que la compensation de la partie concrètement contestée lorsque la contestation ne paraît pas déraisonnable au moment de la compensation. La partie non contestée et les montants dont l'exigibilité est suffisamment établie peuvent être compensés.
22.7. Gage sur les créances du Client-Entreprise
Dans la mesure permise par la loi et exclusivement à l'égard d'un Client-Entreprise, le Client-Entreprise consent à bmfabrics un gage sur l'ensemble de ses créances existantes et futures envers des tiers. Ce gage garantit le paiement de tous les montants dus par le Client-Entreprise à bmfabrics au titre du présent contrat, d'autres commandes, factures, dommages-intérêts, intérêts, frais de recouvrement et autres rapports juridiques connexes. Le gage comprend notamment les créances du Client-Entreprise envers des Clients finaux, consommateurs, Revendeurs, donneurs d'ordre, entrepreneurs, sous-traitants, assureurs, autorités publiques et autres personnes physiques ou morales. Le Client-Entreprise déclare qu'il ne mettra pas ces créances en gage, ne les cédera ni ne les grèvera d'une manière contraire aux droits de bmfabrics. Le Client-Entreprise fournit, sur première demande, toutes les informations nécessaires pour identifier, constituer, enregistrer, notifier à des tiers ou exercer le gage. Le Client-Entreprise autorise bmfabrics, dans la mesure permise par la loi, à notifier le gage au débiteur concerné et à recevoir directement le paiement des créances gagées lorsque le Client-Entreprise ne respecte pas ses obligations de paiement. Les paiements que bmfabrics reçoit en vertu de ce gage sont imputés sur les montants dus par le Client-Entreprise à bmfabrics. Ce régime de gage ne s'applique pas à l'égard d'un Client-Consommateur et est toujours appliqué dans les limites du droit impératif applicable, des règles d'opposabilité, de concours, de saisie, de faillite et de réorganisation judiciaire.
22.8. Réserve de propriété
Les produits restent la propriété de bmfabrics jusqu'à ce que le Client ait payé intégralement tous les montants dus au titre du contrat et, dans la mesure permise par la loi, des commandes connexes. Tant que la propriété n'est pas transférée, le Client conserve les produits avec soin, de manière identifiable et séparée des biens de tiers lorsque cela est raisonnablement possible. Le Client ne peut mettre en gage, grever, transformer ou aliéner les produits impayés, sauf revente normale par un Client-Entreprise dans le cadre de son activité commerciale normale. En cas de non-paiement ou de problèmes de paiement sérieux, bmfabrics peut, dans la mesure permise par la loi, suspendre toute livraison ultérieure et récupérer les produits non encore transformés.
22.9. Recouvrement international
Les dispositions du présent article s'appliquent également à un Client-Entreprise étranger. Le Client paie tous les frais bancaires, frais de virement, frais de change, frais de banques correspondantes et autres frais de paiement, de sorte que bmfabrics reçoive net le montant total de la facture. bmfabrics peut faire appel à Atradius, à un autre assureur-crédit, un partenaire de recouvrement, un avocat, un huissier de justice ou un autre prestataire professionnel pour la gestion du crédit, l'assurance-crédit et le recouvrement. Le Client apporte toute la collaboration raisonnablement nécessaire à l'évaluation, à la déclaration, au suivi et au recouvrement d'une créance impayée. Le Client fournit, sur première demande, la Commande, la Confirmation de commande, la facture, les documents de livraison, les documents de transport, la correspondance et toutes les informations relatives à une contestation, un problème de paiement, une insolvabilité ou une demande reconventionnelle. Le Client ne peut suspendre un paiement en raison de procédures d'approbation internes, du paiement par un Client final, de la revente, du financement, de formalités douanières, de formalités d'importation ou d'autres procédures internes ou externes non imputables à bmfabrics.
22.10. Obligation d'information en cas de problèmes de paiement
Le Client informe immédiatement bmfabrics lorsqu'il prévoit qu'il ne pourra pas payer une facture en temps utile ou intégralement. Le Client informe également immédiatement bmfabrics d'une demande ou ouverture de procédure d'insolvabilité, de réorganisation judiciaire, de faillite, de liquidation, de saisie, de cessation de paiement, de règlement collectif de dettes ou d'un autre événement susceptible d'affecter sa capacité de paiement ou sa solvabilité. Le fait de ne pas communiquer de telles informations en temps utile constitue un manquement contractuel grave.

23. Commandes internationales

23.1. Champ d'application
Le présent article s'applique aux commandes internationales en dehors de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et du Luxembourg.
23.2. Condition de livraison standard
À défaut d'accord écrit contraire, EXW Herzele, Incoterms® 2020 s'applique aux commandes internationales. bmfabrics met dans ce cas les Produits à disposition à Herzele. Le Client-Entreprise assume le chargement, le transport, l'assurance transport, les formalités d'exportation et d'importation, la douane, les taxes, les frais de dédouanement et tous les autres frais liés au transport international.
23.3. Transport organisé par bmfabrics
bmfabrics peut, à la demande du Client-Entreprise ou lorsque cela est convenu pour la commande, organiser tout ou partie du transport.
Les frais de transport et autres frais de livraison y afférents sont répercutés sur le Client-Entreprise conformément à la confirmation de commande, à la liste de prix applicable ou aux coûts réels.
Le fait que bmfabrics organise le transport ne modifie pas le transfert de risque applicable, sauf si la confirmation de commande mentionne expressément une autre condition de livraison ou un autre Incoterm.
23.4. Condition de livraison et Incoterm applicables
La condition de livraison et l'Incoterm applicables sont mentionnés par commande internationale dans le devis, la confirmation de commande ou la facture.
Lorsqu'aucun Incoterm dérogatoire n'est mentionné, EXW Herzele, Incoterms® 2020 s'applique.
23.5. Facture proforma et paiement avant livraison
Pour les commandes internationales, bmfabrics peut envoyer une facture proforma et exiger le paiement avant l'expédition ou la livraison.

24. Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de bmfabrics jusqu'à ce que le Client ait payé intégralement tous les montants dus au titre du contrat. Tant que la propriété n'est pas transférée, le Client ne peut mettre en gage, grever ou aliéner les produits, sauf revente normale par un Client-Entreprise dans le cadre de son activité commerciale normale. Le Client conserve les produits avec soin et prévient toute perte, détérioration et mélange. En cas de non-paiement ou de problèmes de paiement sérieux, bmfabrics peut suspendre toute livraison ultérieure et, dans la mesure permise par la loi, récupérer les produits non encore transformés.

25. Force majeure et imprévision

25.1. Force majeure
bmfabrics n'est pas responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'une circonstance échappant à son contrôle raisonnable. La force majeure comprend notamment les problèmes de production, les pénuries de matériaux ou de matières premières, les problèmes chez des fournisseurs, les problèmes de transport, les grèves, les lock-out, l'incendie, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes, les mesures gouvernementales, la guerre, les pandémies, les pannes techniques et d'autres circonstances imprévues. bmfabrics informe le Client aussi rapidement que raisonnablement possible des conséquences de la force majeure. Lorsque la force majeure persiste pendant un délai raisonnable, les parties peuvent se concerter sur une exécution adaptée, un produit alternatif, un nouveau délai de livraison ou la résiliation du contrat, dans la mesure permise par la loi.
25.2. Imprévision
Lorsque, après la conclusion du contrat, des circonstances surviennent qui ne pouvaient raisonnablement pas être prévues, échappent au contrôle de bmfabrics et rendent l'exécution du contrat sensiblement plus lourde ou plus coûteuse sans que l'exécution ne devienne impossible, bmfabrics peut invoquer la théorie de l'imprévision. Cela vaut notamment pour les hausses exceptionnelles et non répercutées contractuellement des coûts des matières premières, tissus, production, énergie, salaires, transport, importation, taux de change ou autres éléments directement liés à la commande, dans la mesure où ces circonstances ne relèvent pas déjà entièrement de l'article 9. bmfabrics en informe le Client par écrit aussi rapidement que raisonnablement possible et peut proposer de renégocier le contrat, notamment sur le prix, le mode de livraison, l'exécution, le produit alternatif ou le délai de livraison. Le Client continue à exécuter le contrat et ne suspend pas unilatéralement ses obligations de paiement ou autres tant que les parties négocient, sauf dispositions légales impératives contraires. Lorsque les parties ne parviennent pas à un accord dans un délai raisonnable, bmfabrics peut, dans la mesure permise par la loi, adapter l'exécution aux circonstances modifiées ou résilier le contrat en tout ou en partie sans devoir de dommages-intérêts. Les prestations déjà exécutées et les frais déjà engagés ou inévitables restent dus.

26. Vie privée et traitement des données

bmfabrics traite des données à caractère personnel pour l'exécution et l'administration du Contrat, dont l'établissement de devis, la commande, la production, la livraison, la pose, la communication, la facturation, le traitement des réclamations, la garantie et le recouvrement. Le traitement s'effectue conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée. Le Client peut, dans les limites légales, demander l'accès, la rectification, l'effacement, la limitation ou faire opposition. Lorsqu'un revendeur, magasin, Styliste ou professionnel de l'intérieur, atelier externe, poseur ou autre intermédiaire professionnel transmet à bmfabrics des données à caractère personnel d'un Client final, cet intermédiaire répond de la licéité de cette transmission et de l'information de la personne concernée.

27. Droit applicable et compétence

27.1. Droit applicable
Le Contrat, sa formation, son exécution, son interprétation, sa résiliation, le paiement, la livraison, la conformité, la garantie et la responsabilité contractuelle sont exclusivement régis par le droit belge. L'application du droit belge se fait dans le respect des dispositions impératives du droit international privé et de la réglementation européenne directement applicable en matière de droit applicable.

27.2. Client-Entreprise
Pour les contrats avec un Client-Entreprise, le choix du droit belge couvre également les prétentions contractuelles et, dans la mesure juridiquement possible, les prétentions extracontractuelles connexes liées au contrat, aux produits, à la livraison, à la pose ou à l'exécution des services. Ce choix de droit ne porte pas atteinte aux dispositions de droit impératif particulier, aux règles d'ordre public ou à d'autres dispositions légales auxquelles il ne peut être dérogé en vertu du droit applicable.

27.3. Client-Consommateur
Pour les contrats avec un Client-Consommateur, le droit belge reste applicable, sans préjudice de la protection dont bénéficie le Client-Consommateur en vertu des dispositions impératives du droit du pays où il a sa résidence habituelle, lorsque ces dispositions s'appliquent selon le droit international privé applicable. Aucune disposition des présentes Conditions Générales de Vente n'a pour objet de priver le Client-Consommateur de la protection que lui accorde le droit impératif.

27.4. Client-Entreprise étranger
Pour tous les litiges avec un Client-Entreprise étranger, sont compétents, sauf dispositions impératives contraires, les tribunaux de l'arrondissement où bmfabrics a son siège social. Le Client-Entreprise accepte ce choix de juridiction en passant commande, en acceptant la Confirmation de commande ou en poursuivant la relation contractuelle sans objection motivée en temps utile. Ce choix de juridiction ne porte pas atteinte aux règles de compétence judiciaire internationale, de reconnaissance et d'exécution des décisions judiciaires.

27.5. Incoterms
Lorsqu'un Incoterm est mentionné dans la Confirmation de commande, cet Incoterm est interprété conformément à la version des Incoterms® mentionnée dans la Confirmation de commande. L'Incoterm régit exclusivement la répartition des coûts, formalités, livraison et risque décrite dans cet Incoterm. Il ne modifie pas les autres dispositions contractuelles, le choix de droit applicable, les droits de conformité ni la protection légale impérative du Client-Consommateur.

27.6. Exclusion de la Convention de Vienne
La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, également connue sous le nom de Convention de Vienne (CVIM), est exclue, dans la mesure où cette exclusion peut être valablement convenue.

28. Signature et documents contractuels

Le Client déclare, par la signature, l'acceptation numérique, le placement de la commande ou toute autre confirmation non équivoque du contrat, qu'il a reçu, a pu lire et accepte les présentes Conditions Générales de Vente.
Les documents applicables à la commande concrète sont mentionnés dans la confirmation de commande. Lorsque des documents contractuels se complètent, ils sont lus ensemble. En cas de contradiction, l'accord écrit le plus spécifique et le plus récent prévaut, sauf disposition contraire expresse.

bmfabrics